

**Ministry of Education**

Deputy Minister

438 University Avenue, 5<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 2A5**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

438, avenue University, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2A5**2020 : B11****Note de Service****Date :** 4 août 2020**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires**Expéditrice :** Nancy Naylor  
Sous-ministre de l'Éducation**Objet** **Investissements visant à faciliter la réouverture des écoles en  
réponse à la pandémie de COVID-19**

---

Le 30 juillet 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son plan de réouverture des écoles pour l'année scolaire 2020-2021. La réouverture des écoles est essentielle pour l'apprentissage et le développement des élèves de l'Ontario. Elle constitue un facteur crucial du retour au travail des familles et permet le redémarrage de l'économie. Le plan a été conçu de façon à rouvrir les écoles en adoptant des approches qui garantissent la sécurité et la santé des élèves, des familles, du personnel et de toute la population ontarienne. Il repose sur les meilleurs conseils médicaux fournis par des experts en santé publique.

Des ressources d'une valeur de 309 millions de dollars ont été annoncées dans le cadre du plan de réouverture des écoles. Nous vous écrivons pour vous fournir des renseignements supplémentaires sur les nouveaux investissements du Fonds des priorités et des partenariats (FPP) visant à faciliter la réouverture sécuritaire des écoles, qui faisaient partie de cette annonce. Ces investissements sont les suivants :

- Financement de la dotation en personnel supplémentaire
- Formation à la santé et à la sécurité
- Masques et équipement de protection individuelle (EPI)
- Produits de nettoyage
- Transport scolaire
- Éducation de l'enfance en difficulté

- Santé mentale

En outre, nous fournissons de plus amples détails sur l'engagement du ministère de l'Éducation à accorder 25 millions de dollars en nouveau financement au titre des SBE en 2020-2021 pour financer la santé mentale et la technologie et 4 millions de dollars de financement du FPP pour le nettoyage, les protocoles de nettoyage ainsi qu'une aide financière pour recruter des concierges supplémentaires en septembre en vue de faciliter la réouverture des écoles. Ces modifications ont été communiquées initialement en juin 2020.

## **A. NOUVEAUX INVESTISSEMENTS VISANT À FACILITER LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES**

### **Financement de la dotation en personnel supplémentaire**

Afin de répondre aux contraintes liées à la supervision, maintenir la taille de classe dans la moyenne financée, à l'apprentissage à distance et aux autres mesures liées à la sécurité, le Ministère octroiera un maximum de 30 millions de dollars de nouveau financement en 2020-2021 pour permettre le recrutement d'enseignants et d'enseignantes supplémentaires, le cas échéant. Le financement se fera sur demande. Les conseils scolaires doivent démontrer qu'ils ont géré une taille de classe moyenne aussi proche que celle financée et qu'ils ont utilisé les réserves jusqu'à un pour cent de leur budget de fonctionnement.

Le Ministère accordera également 50 millions de dollars de nouveau financement en 2020-2021 pour permettre le recrutement de concierges supplémentaires. L'affectation prévue de chaque conseil scolaire de district et de chaque administration de conseil scolaire isolé au titre de ce financement est indiquée à l'annexe A. L'affectation pour les conseils scolaires de district est fondée sur l'effectif quotidien moyen (EQM) prévu. S'y ajoute un montant complémentaire pour garantir que chaque conseil scolaire de district génère un minimum de 60 000 dollars de financement. Les administrations des conseils scolaires isolés généreront 15 000 dollars chacune.

### **Formation à la santé et à la sécurité**

Alors que les conseils scolaires prévoient de rouvrir les écoles, il est essentiel que l'ensemble du personnel des écoles et des conseils scolaires connaisse les protocoles en matière de santé et de sécurité nécessaires pour assurer la sécurité des élèves et la sienne.

Afin d'aider les conseils scolaires à offrir une formation à la santé et à la sécurité à tout le personnel, le Ministère a élaboré des documents personnalisables que les conseils peuvent choisir d'employer dans leur propre formation.

Ce matériel est conforme au document « [Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario](#) » et a été élaboré en concertation avec des experts de la santé et de la sécurité. Le matériel, qui comprend des modules, est axé sur des domaines tels que le nettoyage des lieux publics, l'utilisation et l'élimination adéquates de l'EPI, le dépistage et la prise en charge de la pandémie ainsi que le transport scolaire, entre autres. Les conseils scolaires sont encouragés à adapter ces documents à des publics particuliers et à intégrer les contextes locaux. Le Ministère fournit également des liens vers des ressources supplémentaires en matière de santé et de sécurité. Les

modules sur la santé et la sécurité ainsi que les liens vers d'autres ressources seront disponibles en août dans un nouvel espace de la Communauté d'apprentissage Ontario du Ministère dans l'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) de l'Ontario. Le personnel des conseils scolaires aura accès à cet espace en se connectant à l'EAV de leur conseil scolaire et en accédant au lien vers la Communauté d'apprentissage Ontario situé sur la page d'accueil de ce site.

L'ensemble du personnel qui entre dans les locaux d'une école ou d'un conseil scolaire a un rôle important à jouer pour assurer sa propre sécurité et celle d'autrui. À cette fin, le Ministère octroie 10 millions de dollars de nouveau financement en 2020-2021 pour que la formation soit étendue à tous les enseignants suppléants et travailleurs occasionnels qui pourraient avoir à faire des remplacements. L'affectation prévue de chaque conseil scolaire de district et de chaque administration de conseil scolaire isolé au titre de ce financement est indiquée dans l'annexe A. L'affectation contribue à une journée de cinq heures de formation à destination des enseignants suppléants et des travailleurs occasionnels. Pour les enseignants permanents et occasionnels à long terme, cela entre dans les sept journées pédagogiques. Pour le personnel d'éducation permanent et contractuel, il est recommandé que des dispositions de substitution soient prises.

### **Masques et équipement de protection individuelle (EPI)**

La sécurité des élèves et du personnel est la priorité absolue de la planification et de la réouverture des écoles de l'Ontario. Voilà pourquoi le Ministère investit 60 millions de dollars supplémentaires dans le financement de masques et d'EPI, tout en aidant activement les conseils scolaires, par le biais de la chaîne d'approvisionnement centralisée, à sécuriser ces approvisionnements essentiels.

Des masques médicaux et des protections oculaires (c'est-à-dire des visières) seront fournis à tout le personnel enseignant et aux autres membres du personnel des conseils scolaires. En fonction des tâches habituelles du personnel scolaire, un EPI supplémentaire sera fourni.

Les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année seront tenus de porter un masque en tissu dans l'enceinte de l'école. Les élèves peuvent porter leurs propres masques. Des masques non médicaux seront également disponibles pour les élèves dans les écoles. Pour les élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année, le port du masque dans les espaces fermés sera encouragé, mais non obligatoire.

Le Ministère collabore avec les conseils scolaires et les administrations scolaires, ainsi qu'avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) et le Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO) afin de garantir l'approvisionnement adéquat et la livraison opportune. Les détails des affectations aux conseils scolaires seront déterminés une fois le modèle de recouvrement finalisé.

### **Produits de nettoyage**

En juin 2020, 4 millions de dollars en nouveau financement du FPP ont été annoncés pour prévoir la prise en charge des surcoûts du renforcement des protocoles de nettoyage dans les écoles et dans les autobus scolaires. Le Ministère accorde désormais 25 millions de dollars supplémentaires afin de prendre en charge le renforcement du nettoyage requis pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les écoles.

L'approvisionnement central en produits de nettoyage destinés aux écoles est déjà en cours par le biais du MSGSC et ceux-ci seront livrés aux écoles. Les détails des affectations aux conseils scolaires seront déterminés une fois le modèle de recouvrement finalisé.

### **Transport scolaire**

Afin de prévoir la prise en charge des surcoûts du renforcement des protocoles de nettoyage dans le transport scolaire, le Ministère a réservé 40 millions de dollars supplémentaires de financement. Ce financement servira aux produits de nettoyage et de désinfection, au recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à l'application des protocoles renforcés de nettoyage et à l'EPI à destination des conducteurs, aux fins de respect des mesures de santé et de sécurité dans le transport scolaire.

### **Éducation de l'enfance en difficulté**

Afin d'aider les élèves ayant des besoins d'éducation particuliers, le Ministère consent aux conseils scolaires et aux administrations des conseils scolaires isolés un nouvel investissement de 10 millions de dollars au titre du financement du FPP. Ce financement ponctuel souple est destiné aux conseils scolaires en vue de la prise en charge des besoins locaux, notamment la dotation en personnel supplémentaire, les programmes ou interventions fondés sur des données probantes particulières, des ressources pédagogiques supplémentaires telles que la technologie fonctionnelle, et les évaluations professionnelles.

### **Santé mentale**

Le Ministère investit 10 millions de dollars supplémentaires pour subvenir aux besoins en santé mentale des élèves. Cela vient s'ajouter aux 10 millions de dollars déjà annoncés au titre des soutiens à la santé mentale qui favoriseront la poursuite de l'apprentissage et le bien-être des élèves. Ce financement supplémentaire de 10 millions de dollars sera alloué par le biais des FPP. Vous trouverez ci-dessous, dans la section des financements déjà annoncés, plus de renseignements sur ces investissements dans la santé mentale.

## **B. FINANCEMENTS DÉJÀ ANNONCÉS**

Tel qu'annoncé précédemment, le ministère investit 25 millions de dollars en nouveau financement par le biais de la Subvention pour les besoins des élèves et 4 millions de dollars supplémentaires le biais des FPP pour soutenir les coûts extraordinaires liés à la pandémie la COVID-19 au cours de l'année scolaire 2020-2021.

### **Technologie**

Le Ministère consacrera 15 millions de dollars supplémentaires en 2020-2021 pour compenser les coûts liés à la technologie.

Ce nouveau financement vise à aider les élèves qui n'ont pas pu accéder à des outils technologiques durant l'année scolaire 2019-2020 à en bénéficier davantage en 2020-2021. Grâce à ce financement, les conseils scolaires pourront remplacer certains appareils

informatiques désuets et acquérir des appareils supplémentaires qu'ils pourront prêter aux élèves.

L'allocation prévue pour chaque conseil scolaire de district au titre de ce financement est indiquée à l'annexe B. Elle repose sur l'EQM prévu, assorti d'une majoration, afin que chaque conseil scolaire de district reçoive un financement minimal de 50 000 dollars. Ce financement est suffisant pour permettre l'acquisition d'au moins 100 appareils informatiques dans chaque conseil scolaire de district et de 35 000 appareils à l'échelle de la province.

### **Santé mentale**

En juin, le Ministère a annoncé un nouvel investissement de 10 millions de dollars en faveur des soutiens en santé mentale pour 2020-2021, afin de favoriser l'apprentissage continu et le bien-être des élèves.

Ces nouveaux fonds ont pour but de répondre à l'augmentation prévue des besoins de tous les élèves en raison de la COVID-19. Les conseils scolaires peuvent utiliser ce financement pour :

- embaucher de nouveaux professionnels de la santé mentale afin de gérer la hausse prévue des besoins des élèves en santé mentale
- offrir une formation aux éducateurs, aux professionnels de la santé mentale et aux leaders du système
- donner aux éducateurs la possibilité de prendre un congé à des fins de perfectionnement professionnel
- collaborer plus étroitement avec leur communauté locale et leurs partenaires du secteur de la santé pour contribuer à la bonne santé mentale des élèves

Les conseils scolaires peuvent, à leur gré, utiliser ce financement pour répondre aux priorités locales au palier élémentaire comme au palier secondaire et pour favoriser la santé mentale des élèves appartenant à certaines sous-populations.

Il est attendu des conseils scolaires qu'ils utilisent au moins 10 p. 100 de ce financement SBE, ou au moins 1 million de dollars à l'échelle provinciale, pour répondre aux besoins en santé mentale des élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année qui courent le risque d'une suspension. L'objectif est de créer et de maintenir un milieu d'apprentissage bienveillant et sans danger, de dispenser au personnel scolaire un apprentissage professionnel axé sur la compréhension et la prise en charge du comportement des élèves, de favoriser une compréhension commune des circonstances atténuantes et du fait que les comportements des élèves peuvent être la manifestation d'une situation qu'ils tentent de surmonter, et d'appuyer des approches tenant compte des traumatismes.

Les conseils scolaires peuvent choisir d'utiliser ce financement pour favoriser une plus grande interaction et une meilleure collaboration avec les parents et les tuteurs, afin de mieux comprendre et de résoudre les problèmes de comportement des élèves de la maternelle à la

3<sup>e</sup> année, de coordonner les services communautaires et scolaires, et ainsi d'épauler les élèves et les familles comme il se doit.

L'allocation prévue pour chaque conseil scolaire de district au titre de ce financement est indiquée à l'annexe B. Elle représente un financement de base de 100 000 dollars par conseil, majoré en fonction de l'EQM. Cette formule permet aux conseils scolaires de toutes tailles de mettre en œuvre d'importantes mesures de soutien en santé mentale, notamment en embauchant de nouveaux travailleurs et travailleuses en santé mentale.

### **Financement pour le renforcement du nettoyage dans les écoles et dans les autobus scolaires**

Le ministère accordera un nouveau financement de 4 millions de dollars en 2020-2021 pour soutenir le renforcement des protocoles de nettoyage dans les écoles et dans les autobus scolaires.

Un nettoyage renforcé est nécessaire afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les écoles et dans les autobus scolaires, y compris le nettoyage et la désinfection des surfaces hautement touchées (par exemple : salle de bain, salles à manger, poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, autres type de poignées, bureaux, claviers, etc.) au moins deux fois par jour.

Un financement sera fourni pour acheter des produits de nettoyage (y compris des désinfectants pour les mains), afin de mettre en œuvre le nettoyage renforcé dans les écoles et dans les autobus scolaires, afin d'embaucher du personnel de conciergerie supplémentaire et/ou afin de payer les heures supplémentaires du personnel en raison du nettoyage additionnel. Les conseils scolaires recevront un financement de 2 500 dollars par conseil, le reste étant proportionnel à l'effectif du conseil. Référez-vous à l'annexe C pour les allocations par conseil scolaire.

## **C. ADMINISTRATIONS SCOLAIRES ISOLÉES**

Dans les prochaines semaines, le Ministère communiquera aux administrations scolaires isolées de plus amples renseignements au sujet de leur financement au titre des SBE pour 2020-2021, au moyen d'un addenda actualisé au document technique 2020-2021 pour les administrations scolaires isolées.

## **D. AVIS**

Plusieurs des propositions et éléments énoncés dans la présente note de service ne peuvent s'appliquer que si le ministre de l'Éducation ou la lieutenant-gouverneure en conseil prend certains règlements en vertu de la *Loi sur l'éducation* ou d'une autre loi, selon le cas. Or, de tels règlements n'ont pas encore été pris. Par conséquent, une partie du contenu de cette note de service devrait être considérée comme étant sous réserve des règlements qui seront pris, le cas échéant.

Pour conclure, le Ministère tient à souligner une fois de plus les liens durables de partenariat et de collaboration avec ses partenaires du secteur de l'éducation. Nous savons que la COVID-19 pose un problème inédit de santé publique et qu'elle a des répercussions considérables sur les familles, les élèves, les écoles et l'ensemble de la communauté. Le Ministère demeure tributaire des conseils scolaires et d'autres partenaires en éducation, ainsi que de leur connaissance des besoins dans leurs collectivités, pour prendre les décisions les mieux adaptées aux élèves et aux écoles. La santé, la sécurité et le bien-être des élèves, des familles et du personnel enseignant revêtent une importance primordiale, et nous restons déterminés à aider les élèves et le corps enseignant à retourner en classe en toute sécurité.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Original signé par :

Nancy Naylor  
Sous-ministre